

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

(article L.2121-7 du code général des collectivités territoriales)

Le Conseil Municipal de la commune de Domagné - Chaumeré

se réunira en séance ordinaire en Mairie de DOMAGNÉ

Le 7 juillet 2025 à 19h00

ORDRE DU JOUR DE LA REUNION

- 1) Approbation du procès-verbal du 26 mai 2025

Délibérations :

- 2) Domaine et patrimoine
 - Projet de Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux de la Vilaine
- 3) Fonction publique
 - Personnel : création et suppression d'un emploi permanent au service administratif
 - Personnel : création et suppression d'un emploi permanent au service technique
 - Personnel : modification du temps de travail d'un emploi au service scolaire
 - Personnel : modification du temps de travail d'un emploi au service culturel
 - Personnel : création de poste au service technique

Informations :

- 4) Conseil municipal des jeunes : bilan et perspectives d'évolution
- 5) Point sur les projets de travaux
- 6) Point sur les subventions
- 7) Travaux et acquisitions en cours
- 8) Urbanisme : DIA, PC, DT
- 9) Décisions du Maire
- 10) Questions diverses

A Domagné, le 3 juillet 2025

